

---

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

**La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement SQ-2023-05  
modifiant des annexes du Règlement SQ-2023 sur la circulation,  
stationnement, paix et bon ordre**

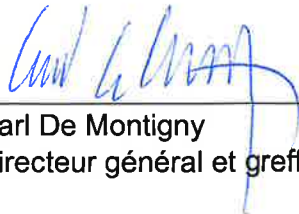
---

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	4 mai 2026
Dépôt	4 mai 2026
Adoption	11 mai 2026
Entrée en vigueur	12 mai 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

**DONNÉ À PIEDMONT, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2026.**



---

Carl De Montigny  
Directeur général et greffier-trésorier adjoint